

[Texte]

My colleagues and I are at your disposal. I would like to introduce them, though, according to your request.

[Traduction]

moi-même sommes à votre disposition. Mais pour répondre à votre demande, permettez-moi tout d'abord de vous les présenter.

The Vice-Chairman: Right.

Mr. Juneau: I would like to introduce Madeleine Champagne,

qui est responsable de l'image de la femme, à la radio et à la télévision de Radio-Canada; M. Franklin Delaney qui est vice-président du réseau français de la télévision;

Mr. Denis Harvey, vice-président, English Television Network; Dennis Townsend; Tony Manera, senior vice-president; and Sheelagh Whittaker, vice-president, planning.

I do not have any other remarks, Mr. Chairman. We are ready to answer your questions. The information we have had from the committee is that you wanted us to answer your questions. Your agenda is divided into two parts. The first part, to be completed between now and April 15, has to do more with the legislative changes that may be required. In the document we have sent to the committee we have not commented on anything except those chapters related to the legislative changes. We thought you would want our remarks on the other parts of the Caplan-Sauvageau report later on.

The Vice-Chairman: Thank you very much. What the Chair proposes to do if there is no disagreement is to go with the usual time limit with respect to questioning, making an allowance at 8.45 p.m. for the experts to have the last 15 minutes of questioning. With the permission of Mrs. Finestone, because Ms McDonald has to leave, we will give her the first round of 10 minutes.

Ms McDonald: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mrs. Finestone.

I would like to begin by asking a question about the new Broadcasting Act. I will delve a little bit into policy questions as well, as sometimes one has them on one's mind. Assuming there is a new purpose section in the act similar to the section 3 of the current act, would you be in agreement to there being a statement—as well as broadcasting representing the different regions of the country in balance and fairness and those sorts of provisions—that broadcasting must represent both sexes, visible minorities, and native persons? Would you agree that should be in a purpose section in a new act?

• 1915

Mr. Juneau: Yes. We say we certainly see no objections to that, and we see some benefit in it. I think we were concerned about some of the wording, I think it was in Bill C-20.

Ms McDonald: But putting it in this fashion . . .

Mr. Juneau: But put in the words that you have just used, we see nothing but advantages.

Le vice-président: D'accord.

M. Juneau: Je voudrais tout d'abord vous présenter M^{me} Madeleine Champagne,

who is responsible for the representation of women on CBC radio and television; Mr. Franklin Delaney, Vice-President of the French TV Network;

M. Denis Harvey, vice-président du réseau anglais de la télévision; M. Dennis Townsend; M. Tony Manera, vice-président principal; et M^{me} Sheelagh Whittaker, vice-présidente à la Planification.

Monsieur le président, je n'ai pas d'autres remarques à faire. Nous sommes prêts à répondre à vos questions. D'après les renseignements que nous avons obtenus de votre Comité, c'est ce que vous voulez que nous fassions. Votre programme est en deux volets. Le premier, que vous devez achever d'ici au 15 avril, porte davantage sur les modifications législatives qui peuvent s'imposer. Dans le document que nous vous avons fait parvenir, nous avons commenté uniquement les chapitres où il était question des modifications législatives. Nous avons pensé que vous voudriez sans doute connaître nos observations au sujet des autres parties du rapport Caplan-Sauvageau plus tard.

Le vice-président: Merci beaucoup. Si vous en convenez tous, la présidence propose de s'en tenir aux limites de temps habituelles en ce qui concerne les questions, sauf qu'à 20h45 nous accorderons les derniers 15 minutes aux experts. Avec la permission de M^{me} Finestone, nous accorderons à M^{me} McDonald le premier tour de 10 minutes, étant donné qu'elle doit partir.

Mme McDonald: Merci, monsieur le président. Merci, madame Finestone.

Je voudrais tout d'abord vous interroger au sujet de la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Je m'arrêterai aussi à des questions de politique, étant donné qu'on les a parfois à l'esprit. Supposons que la loi renferme un nouvel article définissant l'objet de la politique, semblable à l'article 3 de la loi en vigueur, seriez-vous en faveur d'inclure un énoncé où il serait dit que la radiodiffusion doit représenter de façon juste et équilibrée les différentes régions du pays et renfermant d'autres dispositions du genre et qu'elle doit en outre représenter les deux sexes, les minorités visibles et les autochtones? Convenez-vous du fait que cela doit être prévu à un article sur l'objet de la politique dans la nouvelle loi?

M. Juneau: Oui. Nous ne voyons certes pas d'objections à cela, nous y voyons même des avantages. Je pense que nous avions certains doutes au sujet du libellé du projet de loi C-20.

Mme McDonald: Mais si cela est libellé de cette manière . . .

M. Juneau: Si l'on utilise le libellé que vous venez d'employer, nous n'y voyons que des avantages.